

DEPARTEMENT DU GERS

**Communauté de Communes
DES COTEAUX ARRATS GIMONE**

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 23/03/2016
Date de séance : 31/03/2016
Date d'affichage :
Numéro d'ordre : 2016-03-034

Nombre de conseillers		
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	46	52

L'an deux mille seize, le jeudi 31 mars, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Maurens, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Christophe MEAU, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, André PICCIN, Françoise DASTUGUE, Christiane PASQUINET (suppléante de Jacques SERIN), Daniel DANFLOUS, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Régis DARIES, Véronique CASTEX, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL, Sandrine DEDIEU, Georges DE LORENZI, Pierre MUN, Pierre ROUMEGUERE, Thierry BIRAN (suppléant de Gérard FAURE), Arnaud WADEL, Bruno BODART, Éric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, André MARQUISSEAU, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Guy de GALARD, Francis DUMONT, Alain CARRIERE, Pierre BAJON (suppléant de Paul BURGAN), Séverine CARCHON, Éric TRUFFI, Fabrice POURCET, Claude SOLLES VIDOU (suppléant de Bernard MONLIBOS).
Le quorum est atteint

Etaient absents : Alain de SCORRAILLE, Pierre AIROLDI

Etaient absents excusés : Jean Claude BADY, Sergine AGEORGES, Christophe LABBE, Georges DALLIES

Etaient absents excusés avec procuration :

Philippe DUDEZ a donné procuration à Christophe MEAU.
Catherine HEURTEUX a donné procuration à Stéphanie CORNEILLE.
Sylvie VARIN a donné procuration à Jean Claude DUFFAUT.
Jean Pierre SALERS a donné procuration à Francis DUMONT.
Éric BALDUCCI a donné procuration à Alain CARRIERE.
André LAFFONT a donné procuration Séverine CARCHON.

Secrétaire de séance : Daniel DANFLOUS

Objet : Fixation du prix de vente du ticket de cinéma pour les séances « Collèges »

Monsieur le Président informe l'assemblée de la décision du collège de Gimont de réaliser ses propres programmations de séances de cinéma pour être en lien avec leur programme pédagogique.

CINE 32 a été informé de la démarche du Collège de Gimont et a compris cette démarche qui correspond à un projet de territoire.

Après analyse du bilan du cinéma, sachant que le coût d'une séance scolaire par CINE 32 s'élève à 2.87€TTC, il est proposé d'instaurer un tarif spécial pour le collège à 3€ TTC.

Monsieur le Président invite alors l'assemblée à se prononcer sur le prix de vente du ticket de cinéma pour les séances dédiées au collège de Gimont, seul établissement bénéficiant, à ce jour, de cette tarification.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

- Entérinent l'instauration du prix de vente du ticket de cinéma pour les séances du Collège de Gimont à 3€ par élève par séance.
- Habilitent Monsieur le Président à mener à bien ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Des Coteaux Arrats Gimone
DUFFAUT Pierre

